

Arrêté – 2021-30

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Christel Cournil, Professeur des universités en Droit Public, est nommée **chargée de mission transition écologique** (aussi appelée «référénte transition écologique»), rattachée à la Direction.

Elle supervise la réflexion et l'action de l'IEP sur les questions de transition écologique concernant l'ensemble des activités, personnels et usagers de l'établissement. Elle formule, en collaboration avec les étudiant.e.s et les personnels, des propositions susceptibles d'aider l'école à réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Elle peut saisir le directeur et les instances de l'IEP de toute question relative à ce sujet.

Elle se charge de promouvoir la mise en place de projets pédagogiques et d'enseignements ayant pour thème la transition écologique; elle anime un comité représentatif des usagers et personnels en charge de la mise en place des bonnes pratiques environnementales. Elle peut développer toute relation institutionnelle utile à cette mission et est autorisée à mobiliser le service communication de l'établissement pour promouvoir la vigilance climatique et faire connaître les efforts de l'IEP en matière écologique.

Elle coordonne ses actions, au sein de la Direction aux Égalités et à la qualité de vie, avec l'ensemble des chargé.e.s de mission rattaché.e.s. à cette direction.

Article 3:

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage à la direction. Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 4:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 6 septembre 2021



Eric Darras

Affiché le 8 septembre 2021

Mis en ligne sur l'intranet le 8 septembre 2021